

# CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

## SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

### Élus présents

#### **Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

#### **Conseillers de Paris**

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE.

#### **Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

### Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à M. Philippe DUCLOUX

Mme Delphine TERLIZZI à Mme Joëlle MOREL

Mme Mercedes ZUNIGA à M. Luc LEBON

M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF

Mme Rosalie LAMIN à Mme Martine DEBIEUVRE

Mme Nicole SPINNEWEBER à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND

*A 19h15, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

**M. le Maire :** « Cette séance est la première séance publique du Conseil d'arrondissement depuis les attentats qui ont frappé notre arrondissement le 7 janvier dernier. Une réunion du Conseil s'est tenue le soir même, mais les délais étaient trop courts pour en informer le public et lui permettre d'être présent. Un vœu concernant ces attentats sera évoqué à la fin de la séance.

J'informe l'assistance que nous avons reçu les pouvoirs de :

- M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF ;
- Mme Delphine TERLIZZI à Mme Joëlle MOREL ;
- Mme Rosalie LAMIN à Mme Martine DEBIEUVRE ;
- Mme Mercedes ZUNIGA à M. Luc LEBON ;
- Mme Liliane CAPELLE à M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Nicole SPINNEWEBER à Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND.

L'ordre du jour de la séance comporte peu de délibérations. Toutefois, depuis le début de la mandature, il nous est arrivé de terminer les séances au-delà de minuit, ce qui ne facilite pas l'assiduité du public. Cette situation n'est pas indispensable quand on regarde avec recul la nature des échanges qui ont eu lieu au sein de ce Conseil. Beaucoup de temps est consacré à la présentation des projets, sans qu'il y ait de débat car ces projets concernent des sujets récurrents ou des affaires de gestion courante.

Nous vous proposons de tester, conformément à notre règlement du Conseil d'arrondissement, une organisation légèrement différente : avant l'ouverture de séance à 19h, chaque élu du Conseil d'arrondissement doit nous indiquer les délibérations sur lesquelles il souhaite s'exprimer. Dès lors qu'au moins un élu manifeste ce souhait, la délibération concernée sera présentée par l'adjoint ou le conseiller délégué compétent, et le débat s'ensuivra comme à l'accoutumé. En revanche, les délibérations sur lesquelles aucun élu ne manifeste l'intention de prendre la parole ne seront pas présentées ; elles seront simplement votées en bloc à la fin du Conseil d'arrondissement. C'est un usage qui existe déjà au Conseil de Paris et dans d'autres conseils d'arrondissement et qui permet d'éviter ces présentations, quelque fois peu palpitantes, de projets de délibération.

Je précise aussi que nous avons désormais pris l'habitude de distribuer l'ordre du jour à l'entrée, et que nous mettons aussi à disposition dans la salle l'ensemble des délibérations afin de vous permettre de consulter les documents sur lesquels nous travaillons, y compris les délibérations qui ne donneront pas lieu à une présentation.

Aujourd'hui, des interventions auront lieu sur chaque délibération, sauf sur la délibération 2015 DU 30 relative à la délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 82 à 84 boulevard Voltaire (c'est une des nombreuses étapes qui concerne le déploiement du jardin Truillot). Cette délibération ne sera donc pas présentée.

Je vous informe aussi que la prochaine séance du Conseil d'arrondissement, initialement prévue le jeudi 5 mars, est avancée au mercredi 4 mars à 19 h.

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**M. le Maire :** « Nous vous proposons de désigner M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité. »

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2014

**M. le Maire :** « Le procès-verbal de la séance du 4 décembre a été communiqué comme il se doit, y-a-t-il des observations ? Non. Nous allons procéder à son adoption. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

### Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

## COMMUNICATION SUR LA PETITE ENFANCE

**M. le Maire :** « La communication annuelle sur la petite enfance est à l'ordre du jour. Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. »

**Mme KIELEMOËS :** « Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Monsieur le Maire a souhaité qu'en ce début d'année je puisse vous faire une communication sur l'accueil de la petite enfance dans notre arrondissement, sujet qui préoccupe beaucoup nos concitoyens.

Nous offrons aujourd'hui 2166 berceaux au total dans les établissements d'accueil de la petite enfance de notre arrondissement. Ils se répartissent en :

- 1544 berceaux dans les établissements municipaux ;
- et 622 berceaux dans les établissements associatifs, subventionnés par la Ville de Paris.

Ils sont installés dans 26 établissements municipaux (4 haltes-garderies, 18 crèches collectives et 4 crèches familiales) et 20 établissements associatifs.

Quatre autres établissements sont en projet :

- Un établissement multi-accueil associatif de 20 places au 59 rue Saint Sébastien qui pourrait ouvrir au premier semestre 2016 ;
- une crèche collective municipale au 63 bd de Charonne (66 places), devant être livrée en février 2016 ;
- une crèche collective municipale rue Bréguet (66 places), dont la livraison pourrait intervenir en mars 2017 ;
- une crèche collective municipale au 106 avenue de la République (44 places) dont l'ouverture est pour le moment programmée en 2018.

Des études sont également en cours sur deux adresses :

- le 38 rue Basfroi pourrait accueillir un multi-accueil de 30 places ; l'association Crescendo porte actuellement le projet qui est à l'étude par la DFPE.
- le 89 rue du Faubourg Saint Antoine pourrait accueillir un espace d'accueil de la Petite Enfance inédit à Paris. Il s'agit d'un projet mixant un espace de co-working et une crèche : des parents pourraient venir travailler dans cet espace et avoir une possibilité de faire garder leur enfant à proximité. Le projet est en cours : le bail a été signé et la Direction des Familles et de la Petite Enfance est en train d'étudier le projet. Nous serions fiers de cette ouverture car il s'agit d'un projet qui est novateur et qui répond à une forte demande dans notre arrondissement.

En septembre 2014, un nouvel établissement a été ouvert. Il s'agit d'une crèche collective de 40 places situées au 8-10 impasse Saint Sébastien et qui est gérée par l'association « ONCP » (Euvres Nouvelles des Crèches Parisiennes) que nous connaissons bien puisqu'elle assure depuis de nombreuses années déjà la gestion d'une autre structure dans le 11<sup>ème</sup>. La crèche est située dans une cour intérieure, et donc au sein d'un environnement très calme. Les locaux sont très lumineux et l'architecte a privilégié l'utilisation de matériaux durables, respectueux de l'environnement. Cette crèche est particulièrement bienvenue dans ce quartier qui, avec l'ouverture de la crèche Moufle quelques mois avant, est moins déficitaire que par le passé.

J'en arrive à présent à la présentation des travaux de la commission d'attribution. Monsieur le Maire et moi-même avons souhaité que cette commission puisse désormais se réunir de manière mensuelle (sauf s'il n'y a aucune place à attribuer) pour garantir un maximum de réactivité lorsque des places se libèrent, tout en maintenant la collégialité en matière de prise de décision.

Les directrices des crèches municipales et associatives, les coordinatrices de crèche, les assistantes sociales de PMI, ainsi que les médecins de PMI participent aux réunions autant que de besoin afin d'apporter leur regard de professionnel. Monsieur le Maire a décidé de me déléguer la présidence de cette commission. Je suis accompagnée par ma collègue adjointe au Maire en charge de la vie scolaire et périscolaire, Madame Sophie PRADINAS-HOFFMANN, ainsi que par M. Eric GARANDEAU, Conseiller de l'opposition municipale. Je souhaite vivement les remercier pour leur disponibilité et leur concours. Nous avons d'ailleurs à présent plus de recul et je souhaiterais les associer à une réflexion sur le fonctionnement de cette commission afin qu'ils puissent me dire si des améliorations peuvent être apportées pour que l'attribution des places se fasse de la manière la plus juste possible dans l'intérêt des familles.

En 2014, la principale commission d'attribution, celle du mois de juin, a permis d'attribuer 451 places. A la commission de septembre, c'est 198 places supplémentaires que nous avons pu attribuer. En tout, en ajoutant les attributions lors des commissions suivantes, nous avons ainsi pu offrir un mode de garde dans les crèches municipales à 744 enfants, chiffre un tout petit peu inférieur à celui de 2013 où 798 places avaient pu être attribuées (fin 2013, la crèche Moufle a ouvert, améliorant le chiffre de l'année).

A cela s'ajoute les admissions dans les haltes-garderies (environ 50 places pour des familles ayant un besoin en temps partiel) et dans les crèches associatives (environ 200 places chaque année). C'est donc cette année encore environ 1000 demandes pour lesquelles une solution de garde dans un établissement d'accueil collectif a été trouvée.

Ce chiffre est à mettre en relation avec les quelques 2278 dossiers examinés lors de ces commissions, qui est en augmentation sensible par rapport à 2013. Ce nombre de dossiers ne correspond pas complètement au nombre réel de familles en attente d'une solution de garde car beaucoup d'entre elles font une demande à la fois en crèche collective et en crèche familiale. Le nombre réel d'enfants ayant fait l'objet d'une demande est de 1717.

Au total, les admissions en crèches municipales auront permis d'apporter une solution à environ 43% des familles ayant déposé un dossier au Relais Informations Familles (RIF). En ajoutant les places du secteur associatif, c'est approximativement 55% de la demande qui a été couverte en 2014 par un accueil dans un mode de garde collectif.

Ce chiffre est encourageant : en 2001, Paris était le dernier département en nombre de places en crèche ; en 2013, il est devenu le premier département, ce qui montre l'effort consenti depuis deux mandatures.

Mais ce chiffre ne doit pas masquer le fait que de trop nombreuses familles sont à l'issue de chaque commission toujours en recherche d'un mode de garde. Au-delà de l'effort de création de places qui se poursuit, il nous est apparu important de développer l'information sur les autres solutions qui peuvent être proposées aux parents. Loin de nous satisfaire de ce chiffre, nous n'oublions pas les familles pour lesquelles aucune solution n'a pu être trouvée.

Chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois a lieu une réunion que nous appelons les « Jeudi du RIF », qui présente les différents modes de garde disponibles sur l'arrondissement. Outre la Mairie, y participent une directrice de crèche, un représentant de la PMI pour les assistantes maternelles, ainsi qu'un membre de la Fédération des Particuliers Employeurs, qui s'est vue attribuer par la Ville un marché pour accompagner les familles dans la recherche d'un mode de garde, et les renseigner plus particulièrement sur la garde à domicile.

Ce travail vient en appui de l'accueil quotidien des familles par les conseillers du Relais Informations Familles de la Mairie. Ce service a traité en 2014 plus de 8500 demandes liées à la Petite Enfance, que ce soit au guichet ou par téléphone. Afin de simplifier au maximum les démarches des familles, nous avons mis en place en 2014 de nouveaux services dématérialisés : elles peuvent désormais remplir une partie de leur dossier d'inscription, prendre rendez vous avec un conseiller et actualiser leur dossier en ligne. Seules 5 mairies d'arrondissement ont à l'heure actuelle développé cette possibilité.

Je tiens ici à remercier les agents du RIF pour leur dévouement, parce qu'ils assurent ce service avec beaucoup d'efficacité et d'humanité, pour accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde adapté à leurs situations.

Je ne pourrais malheureusement pas vous communiquer cette année les taux de fréquentation des crèches pour 2014 car ceux-ci n'ont pas encore été arrêtés. Ceux dont nous disposons sont ceux des premiers mois de l'année et sont en légère baisse par rapport aux années précédentes, en raison notamment de l'ouverture de la crèche Moufle. En effet, lorsqu'une crèche ouvre, il y a toujours un temps important avant qu'elle n'accueille les enfants au maximum de sa capacité, ceux-ci arrivant progressivement dans l'établissement pour permettre des temps d'adaptation et de prise en charge.

Nous avons deux leviers d'action principaux pour améliorer ces taux :

- Le premier est de nous montrer particulièrement réactif lorsqu'une place se libère. C'est l'enjeu de commissions plus rapprochées qui je l'espère nous ferons progresser dans cette voie ;
- Le second est d'arriver à compléter les temps partiels dans les établissements. En effet, de nombreuses familles n'utilisent pas les 5 journées d'accueil continu, ce qui permet de proposer des temps partiels à d'autres familles. Un important travail a été engagé avec les directrices et les équipes des crèches car l'accueil à temps partiel change la nature de leur travail auprès des enfants.

J'en arrive maintenant à la question des travaux. 354 000 € ont été consacrés en 2014 à l'entretien des établissements d'accueil de la Petite Enfance dans le 11<sup>ème</sup>. La plupart des opérations a concerné des travaux de sécurité, comme des mises aux normes électriques, d'ascenseurs, des dépenses d'entretien courant (réparations de fuites, de stores).

Parmi les opérations emblématiques menées, peuvent être cités :

- Le réaménagement de l'ensemble des postes de change à la crèche Folie Regnault ;
- La création d'un jardin pédagogique au 108-110 rue Saint Maur ;
- Le réaménagement de la biberonnerie de la halte-garderie Jean-Pierre Timbaud.

Je voudrais désormais dire un mot des difficultés que nous rencontrons à la crèche Robert Houdin dans le nord de l'arrondissement, une petite structure de 38 places, qui a dû temporairement être fermée fin novembre en raison de fuites provenant de l'immeuble au dessus. Après plusieurs semaines d'expertise, les travaux de réhabilitation ont enfin pu commencer en janvier. Il s'agit de travaux importants qui dureront au minimum un mois et demi. Les enfants accueillis dans la crèche habituellement ont pu être accueillis dans les autres crèches du secteur (au 81 bis rue Jean Pierre Timbaud et au 108 rue Saint Maur). Il y avait également des familles pour lesquelles une attribution de places avait été décidée peu de temps avant la fermeture et qui n'avaient pas encore pu intégrer la structure. Nous avons, autant que faire ce peut, essayé de trouver des solutions pour les situations les plus urgentes, mais il reste encore quelques enfants pour lesquels nous recherchons une alternative en attendant la réouverture.

Dans ce cas comme dans bien d'autres, je souhaiterais souligner le grand professionnalisme et le dévouement dont fait preuve l'ensemble des personnels pour accompagner les familles et les enfants. Je dois à ce titre insister sur la manière tout à fait exemplaire dont le personnel des crèches s'est occupé des enfants lors des terribles événements ayant eu lieu à Paris les 7 et 9 janvier dernier, notamment celui des quatre structures à proximité de la rédaction de Charlie Hebdo : la halte-garderie Allée Verte, la crèche Saint Sabin, la crèche Pelée et la crèche Moufle. Tout a été mis en œuvre pour organiser le confinement et la mise en sécurité des enfants, tout en évitant de les inquiéter et en les protégeant des événements extérieurs. Nous nous sommes rendus, avec Monsieur le Maire et Monsieur Olivier FRAISSEIX, le directeur de la Famille et de la Petite Enfance, à plusieurs reprises à leur rencontre et je peux témoigner du grand professionnalisme dont ils ont tous fait preuve.

Les crèches sont souvent présentées comme un vecteur d'égalité, en proposant des activités favorisant le développement des enfants dès leur plus jeune âge. C'est pourquoi elles sont victimes de leur succès et que le nombre de crèches et le nombre de places offertes ont augmenté, mais le nombre de demandes ne cesse d'augmenter également.

Elles sont aussi des lieux de solidarité. Cette année encore, la Mairie du 11<sup>ème</sup>, en lien avec les établissements de l'arrondissement, s'est associée à l'initiative lancée par les Restos du Cœur, « les Bébé du Cœur » : pendant une semaine en décembre, les personnes qui le souhaitent, pouvaient déposer en mairie du matériel de puériculture, des vêtements, qui vont pouvoir être distribués aux 2000 bébés suivis par l'association. Cette année, ont été collectés :

- 42 sacs et 3 cartons de vêtements,
- 4 sacs et 2 cartons de produits d'hygiène,
- 8 sacs de matériel de puériculture et une poussette.

Un mot enfin sur les Conseils de parents. Cette instance, créée en 2010, est désormais bien installée dans le 11<sup>ème</sup> et nous permet d'avoir des échanges réguliers avec les parents sur leurs attentes, tant pour les établissements que pour l'environnement dans lequel ils se trouvent. Cette année, nous avons décidé de travailler avec eux sur le budget participatif afin qu'émergent des projets liés à la petite enfance. Les premiers conseils se sont réunis en janvier.

Pour conclure, je voudrais encore une fois remercier tous les professionnels de la petite enfance de notre arrondissement, les responsables d'établissements, les coordinatrices des crèches, les médecins de la PMI, les agents du RIF, qui ne ménagent pas leurs efforts pour faire de nos établissements d'accueil des lieux d'épanouissement des tout petits enfants, particulièrement prisés des familles. Je vous remercie.»

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour cette communication qui permet de faire le point sur la petite enfance et sur les événements de l'année passée. C'est un sujet essentiel sur lequel nos concitoyens ont des attentes très importantes ; la prise en charge des enfants dans une ville où les parents sont nombreux à être bi-actifs est un sujet d'importance.

M. Eric GARANDEAU et M. Adrien TIBERTI ont souhaité prendre la parole. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire et merci Mme KIELEMOËS pour cette présentation. Nous avons quelques remarques à faire pour rappeler que la politique de la petite enfance fait partie de la politique de la famille, et que c'est un élément très important des préoccupations de nos concitoyens, en général et dans notre arrondissement. De ce fait, la question de l'attribution des places en crèche est absolument fondamentale.

Sur la question des modalités d'attribution, on se réjouit d'être présents, par mon intermédiaire, dans cette commission. Le climat et la méthode de travail y sont tout à fait satisfaisants. Nous participerons bien sûr à l'effort d'amélioration du fonctionnement de cette commission parce que, notamment, nous voyons bien que la gestion de la liste d'attente est un sujet très critique. Cette gestion se fait de manière manuelle pour l'instant, en intégrant un très grand nombre de critères, et fatalement, elle est complexe à conduire. L'attribution se fait également de façon très sectorisée, avec des effets de bord qu'il faut prendre en compte.

Malgré une commission qui se réunit fréquemment, permettant un traitement adapté au cas par cas et d'aborder des situations particulières devant être traitées de manière humaniste, le fait d'être sur une gestion entièrement manuelle sans recourir à des outils de gestion de l'information, est une situation qui pourrait être améliorée, non seulement dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement mais sans doute dans tous les arrondissements. Pour prendre une image, nous sommes en quelque sorte la corbeille de la Bourse à la crieée avant son informatisation. Nous pourrions probablement recourir à des outils d'assistance informatique pour améliorer la

gestion de cette commission, pour être plus réactifs et saturer un peu plus encore les capacités d'accueil en fonction des besoins réels des familles.

Je me réjouis aussi que l'on ait pu corriger certaines dérives qui existaient peut-être auparavant, notamment en vérifiant de manière plus approfondie la situation d'activité des parents : nous avons remarqué que certains enfants occupaient une place en crèche alors que leurs deux parents étaient en situation d'inactivité de très longue durée. Des responsables de crèche nous indiquaient que ce n'était pas pour leur permettre de retrouver un travail, mais qu'il s'agissait d'une occupation de place un peu complaisante, alors que beaucoup de parents actifs n'obtiennent pas de place en crèche. Certes, 55% des demandes sont satisfaites, mais il reste les 45% de demandes non satisfaites, créant beaucoup d'angoisse, d'insatisfaction et de difficultés chez les parents.

Il est une question, davantage portée sur le long terme, qui mérite d'être examinée. On court après les retards, nous ne pouvons donc qu'appuyer les efforts de construction de nouvelles crèches et souhaiter que les procédures soient les plus rapides possibles. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de comparer l'articulation de cette politique avec les autres politiques publiques : lorsqu'on voit la situation du logement et les décisions prises en cette matière qui ne favorisent pas du tout l'installation des familles dans notre arrondissement, lorsqu'on voit les contraintes qui s'exercent massivement au niveau des transports (places de stationnement), lorsqu'on voit que l'activité au sein de Paris n'est pas du tout favorisée, on peut s'interroger à long terme sur cette pression qui existe aujourd'hui. Va-t-elle durer ? Les familles ne vont-elles pas être plus nombreuses à quitter l'arrondissement ou la ville de Paris ? N'allons-nous pas finir par créer, à long terme, trop de places en crèche ?

La question de la prospective est alors posée : y-a-t-il un exercice de prospective, fait à moyen et long terme, pour s'assurer de l'adéquation de l'offre à la demande, au-delà du fait de courir aujourd'hui après ces retards et cette insuffisance de places ?

Pour conclure, nous sommes heureux de participer à cette commission mais il y a des améliorations importantes à effectuer, de nature technique mais aussi de prospective à long terme. Je vous remercie. »

**M. TIBERTI :** « Au nom du groupe communiste, je voudrais aussi remercier Mme Dominique KIELEMOËS pour sa présentation. Nous nous satisfaisons de l'ensemble de la politique menée depuis 2001 en matière d'accueil de la petite enfance. Je voudrais rappeler que, au-delà de ce que fait très concrètement notre collectivité, nous défendons l'idée d'un véritable service public de la petite enfance qui permette d'accueillir tous les enfants dès la reprise d'activité des parents, notamment des femmes, peu de temps après la naissance, et qui permette la socialisation des enfants dès le plus jeune âge. Nous savons tous que les inégalités entre les enfants, constatées à leur arrivée en école maternelle ou primaire, se font dans le cadre familial. Réduire cette inégalité, construire l'école de la République passent par un développement encore plus important du service public de la petite enfance.

Aujourd'hui, 55% de demandes sont satisfaites, ce qui est évidemment trop peu. C'est la raison pour laquelle nous nous battons pour que les chantiers en cours se poursuivent et que d'autres chantiers permettent la création de nouvelles crèches. C'est un travail qu'il nous faut absolument poursuivre et y consacrer beaucoup d'argent. De ce point de vue, les engagements pris lors du vote du premier budget de la Ville de Paris nous satisfont.



Je voudrais faire quelques remarques sur les propos de la Droite. M. Eric GARANDEAU n'a pas dû consulter les chiffres des recensements successifs de Paris depuis l'arrivée de la Gauche au pouvoir : la situation démographique de la ville s'est inversée et la population augmente à nouveau. Désormais la population des familles augmente, et il est fort probable qu'il y ait un lien avec la politique de la municipalité parisienne, qui favorise les familles en construisant des places en crèche (beaucoup plus que vous n'avez jamais voulu en construire) et qui, dans le domaine du logement, vise aussi à favoriser les familles en construisant des logements qui permettent de les accueillir. C'est un engagement qui a été pris en 2014 lors des dernières élections municipales et qui a été rappelé plusieurs fois par le Maire au cours des séances du Conseil : nous voulons construire des logements pour permettre d'accueillir des familles.

Quant à craindre leur fuite et le problème que cela pourrait poser avec toutes ces places en crèche qui nous resteraient sur les bras, sachez qu'avec seulement 55% de demandes satisfaites, nous avons du temps et de la marge devant nous. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup, y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Michel BILIS. »

**M. BILIS** : « En partant du constat des 55% d'admissions par rapport aux demandes, est-il possible d'avoir des informations sur le mode de fonctionnement de la commission ? Existe-t-il des critères prédéfinis qui guident l'accord ou le rejet des candidatures ? »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour répondre aux trois intervenants. »

**Mme KIELEMOËS** : « Pour répondre à M. BILIS, le mode d'attribution est basé sur des critères qui ont été définis au niveau parisien et qui sont appliqués dans tous les arrondissements de Gauche : la priorité est donnée aux naissances multiples, aux familles nombreuses, aux familles monoparentales, etc. En général, les personnes accompagnent leur demande d'un courrier explicatif ou d'un mail pour décrire leurs conditions et les raisons pour lesquelles elles ont absolument besoin d'une place ; cela permet d'effectuer une évaluation de leur dossier. Dans les critères, nous avons aussi les recommandations des médecins de la PMI qui nous signalent les cas où les enfants doivent absolument être placés en crèche, les enfants handicapés, les enfants dont l'un des parents a une maladie grave, etc. Vous pouvez retrouver la liste de ces critères sur Paris.fr.

M. GARANDEAU, nous utilisons quand même des outils informatiques et heureusement qu'ils sont là. Effectivement, la commission est surtout basée sur une gestion humaine et manuelle, mais c'est ce qui permet d'étudier les critères humains. Mais il y a en amont une préparation informatique des dossiers : nous avons bien remarqué pendant l'absence du responsable du RIF que le service était moins au point, et je rends hommage à M. Loïc BAÏETTO, Directeur Général Adjoint des Services, qui a assumé, en plus de son travail, le travail de Mme PIVRON.

Vous avez raison, la situation d'activité des parents est un critère important. Le bon fonctionnement d'une crèche est aussi basé sur la mixité sociale : il faut à la fois des parents aux petits revenus, avec des difficultés professionnelles ou dont l'un des deux est au chômage, et aussi des parents très actifs. Le temps de travail excessif (par exemple pour un couple de commerçants) fait d'ailleurs partie des critères.

Il faut bien sûr accueillir tous les enfants, et c'est vrai que l'on a beaucoup de marge. La démographie a augmenté depuis les deux dernières mandatures, et elle a été accompagnée d'une forte hausse des demandes de places en crèche. Cette hausse des demandes ne correspond pas seulement à la démographie, elle correspond aussi à un désir accru des parents de sécuriser le mode de garde de leur enfant.

Le principal problème que nous avons dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement est le problème foncier : pour ouvrir une crèche municipale, il faut beaucoup de foncier, et il est extrêmement difficile de trouver les espaces suffisants dans le 11<sup>ème</sup>. Mais cela ne veut pas dire que nous ne les trouveront pas. Sur le marché, il y a beaucoup de crèches privées qui se contentent de petits espaces et qui ont bien compris que le marché est très porteur.

Il y a aussi le problème du personnel : les critères de recrutement du personnel de crèche à Paris sont extrêmement sélectifs, et avec le très grand nombre de places créées, nous avons un peu asséché le vivier de professionnels, ce qui constitue un vrai problème à long terme. Nous devons faire face à ces deux challenges. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour ces éléments. Je voudrais préciser que les critères d'attribution des places en crèche ont été adoptés au sein d'une commission mixte paritaire, et ils sont consultables sur le site internet de la mairie du 11<sup>ème</sup> et sur Paris.fr.

Il reste un effort très important à faire pour couvrir la demande car beaucoup de demandes ne sont pas satisfaites. La solution se trouve dans le foncier, en dégagant de nouvelles marges de manœuvre. L'ensemble des adresses indiquées par Mme Dominique KIELEMOËS lors de sa communication correspond à hauteur de la moitié de l'engagement pris sur la mandature, et nous allons mettre les bouchées doubles pour continuer à progresser car nous savons bien qu'il faut engager les projets rapidement afin de les voir aboutir pendant la mandature. Je vous remercie pour cet échange. Je rappelle que les communications n'appellent pas de vote. »

**COMMUNICATION RELATIVE AU PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL  
GENERAL DE PARIS 2015 DPE 2G : MARCHES DE SERVICES ET INSERTION  
SOCIOPROFESSIONNELLE DES HABITANTS PARISIENS PAR DES ACTIONS  
D'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC**

**M. le Maire :** « La seconde communication correspond aussi à une nouvelle pratique. Certaines délibérations du Conseil de Paris, en tant que conseil général, ne sont pas soumises au Conseil d'arrondissement, correspondant au conseil municipal. Beaucoup de ces délibérations concernent l'action sociale et le développement économique, et ne sont pas présentées au Conseil d'arrondissement. Il nous a semblé intéressant de généraliser une pratique d'information au Conseil d'arrondissement sur les délibérations du Conseil de Paris, qui regardent l'arrondissement mais qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil d'arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous avons une délibération sous forme de communication. Il n'y aura donc pas de vote, mais le débat sera possible.

Cette communication porte sur un marché concernant la régie de quartier, l'entretien de l'espace public et l'emploi local. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

**M. LEBON** : « Le dispositif est financé par le département, c'est à ce titre que le Conseil d'arrondissement ne donne pas son avis.

La démarche répond à la nécessité d'améliorer l'entretien et le nettoyage d'espaces publics, et notamment de s'adapter aux nouveaux usages et aux demandes des Parisiens. L'idée est que les prestations de nettoyements supplémentaires soient l'occasion pour la Ville de Paris d'accompagner l'insertion professionnelle de personnes en difficulté. Le dispositif s'adresse aux habitants du secteur concerné, les plus éloignés de l'emploi, aux jeunes sans qualifications ou sans expérience, aux chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires du RSA ou de l'allocation de parent isolé. Il permet également une amélioration de l'environnement du quartier et contribue à un renforcement du lien social.

Le bilan du dispositif mis en place étant très satisfaisant, la Ville a souhaité renouveler ce dispositif. Son périmètre n'a pas été modifié, à l'exception de l'intégration de l'entretien de la Place de la République l'après-midi dans les prestations. Suite au projet ambitieux de requalification de cette place, l'endroit est beaucoup plus fréquenté par les Parisiens, et en complément des actions classiques de nettoyage réalisées en matinée par les services de la propreté, des prestations supplémentaires sont effectuées l'après-midi pour maintenir cet espace dans le meilleur état possible. Le secteur Folie Méricourt est également concerné par le dispositif. »

**M. le Maire** : « Il s'agit donc d'un dispositif qui permet de l'emploi local pour nettoyer nos quartiers. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. »

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE  
LA MAIRIE DU 11<sup>ème</sup> A L'USAGE DE L'ASSOCIATION 11<sup>ème</sup> EVENEMENTS –  
FESTIVAL ONZE BOUGE**

**M. le Maire** : « Nous passons à la première délibération dont l'objet est la signature d'une convention pour la mise à disposition de locaux de la mairie du 11<sup>ème</sup> au Festival Onze Bouge. Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Merci M. le Maire. Similairement au vote relatif à l'Office du Mouvement Sportif, nous signons une convention de mise à disposition de locaux pour le Festival Onze Bouge. Les locaux se trouvent au 4<sup>ème</sup> étage de la mairie et sont d'une superficie de 46 m<sup>2</sup>. »

**M. le Maire** : « Nous connaissons bien le festival. Il s'agit ici d'une délibération purement administrative. Mme Joëlle MOREL a souhaité prendre la parole. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Le Festival Onze Bouge organise sa 19<sup>ème</sup> édition dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Une subvention conséquente est versée à cette association. Selon les chiffres du budget prévisionnel de 2014, la Ville subventionne à hauteur de 130 000 € soit 59% du budget prévisionnel : la Direction de la Jeunesse et des Sports verse 13 000 € ;

117 000 € viennent de la Direction des Affaires Culturelles, dont 65 000 € de la Mairie du 11<sup>ème</sup>. Une nouvelle mandature commence, et à ce titre, le groupe écologiste souhaite que la nouvelle municipalité engage un travail de réflexion concernant l'organisation de ce 19<sup>ème</sup> festival mis en place par l'association 11<sup>ème</sup> Evènements :

- Le local de la mairie mis à disposition gratuitement à l'association est-il mutualisé à d'autres associations quand il n'est pas occupé ?
- Dans les termes de la convention, la programmation est essentiellement constituée de compagnies professionnelles et offre également une visibilité aux jeunes talents en voie de professionnalisation, et nous saluons cette démarche intéressante. Toutefois, ce festival se nomme Onze Bouge, il se déroule dans les équipements et les espaces publics du 11<sup>ème</sup> arrondissement. C'est un festival local qui fonctionne avec 65 000 € de la Mairie du 11<sup>ème</sup>. C'est la raison pour laquelle nous préconisons de favoriser dans cette programmation les compagnies théâtrales et chorégraphiques, les spectacles vivants et les associations artistiques et culturelles du 11<sup>ème</sup>. Nous proposons donc que la prochaine convention avec l'association 11<sup>ème</sup> Evènements précise la participation, selon un pourcentage à définir, de compagnies et d'associations du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Notre arrondissement est riche d'une grande diversité d'artistes et de créateurs, c'est pourquoi nous souhaitons que cette subvention puisse bénéficier aux professionnels et aux jeunes talents du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Mme Martine DEBIEUVRE va vous répondre. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Le local n'est pas mutualisé mais il est occupé toute l'année : des personnes travaillent pour le festival tout au long de l'année. La surface est de seulement 45 m<sup>2</sup> et il faut savoir qu'ils ont une quarantaine de stagiaires, des équipes gérant la relation publique et la communication pendant le festival. Le local n'est donc pas partagé mais cela est valorisé dans leur bilan financier.

Le Festival Onze Bouge est une association indépendante sur laquelle la Mairie du 11<sup>ème</sup> n'a aucun droit de regard : nous ne leur donnons pas de conseils et nous ne leur proposons pas des spectacles. Lorsque des personnes m'écrivent afin de faire partie du programme du festival, je transmets à la directrice du festival les coordonnées mais je ne donne pas d'avis particulier. Donc mon rôle n'est pas de leur imposer des artistes de l'arrondissement. D'ailleurs le festival a déjà programmé des compagnies du 11<sup>ème</sup>. Sa programmation n'est jamais identique d'une année à l'autre.

Cependant il est vrai qu'elle consomme une large partie de notre dotation d'animation locale et il faut prendre en charge les autres dépenses avec le restant de cette dotation.

Je vais néanmoins leur faire part d'un souhait, qu'ils utilisent plus les théâtres du 11<sup>ème</sup> arrondissement car lors de la dernière édition, j'ai trouvé que les représentations se déroulaient beaucoup autour de l'arrondissement (théâtre Déjazet, le Palais des glaces, la Java) même s'il est compréhensible qu'ils aient parfois besoin de salles de grande capacité, qui sont rares dans le 11<sup>ème</sup>. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Dans tous les cas, nous sommes fiers et heureux de soutenir cette structure et ce festival qui est devenu la référence française en matière de création d'arts de la rue, et cela justifie la hauteur de notre soutien. Nous pourrions avoir un débat plus approfondi au sujet des objectifs et des moyens au moment de la délibération des attributions de subvention. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT SOU MIS POUR AVIS**

### **LOGEMENT ET HABITAT**

#### **2015 DLH 19 Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié**

**M. le Maire** : « Nous en venons à une délibération qui va inévitablement faire l'objet d'un débat important au Conseil de Paris et probablement ce soir au sein de ce Conseil d'arrondissement. Elle concerne le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui va être modifié. Je passe la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire. Je suis arrivé en retard car j'étais à l'inauguration d'un logement de la SNL (*Solidarités Nouvelles pour le Logement*) rue du Chemin Vert. C'était une expérience très intéressante car il s'agissait de l'inauguration du premier « super PLAI », en présence de M. Ian BROSSAT, de Mme Emmanuelle COSSE et du Préfet DELORME qui représentait la DRIHL (*Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement*) et l'Etat. Il faut souligner l'importance de ce type de dispositif : il est adapté aux minima sociaux, avec des loyers extrêmement minorés. L'implication de la Mairie de Paris a aussi été très forte : nous avons pu vendre un appartement avec une décote de 70 % à l'association pour qu'elle le reprenne en charge et qu'elle puisse ensuite construire un parcours de réinsertion. La SNL construit des parcours de réinsertion par le logement en partenariat avec les collectivités. Je voulais donc souligner l'engagement de la collectivité et l'engagement de cette association avec laquelle nous travaillons bien dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement (elle est présente au sein de la commission de désignation).

Concernant la modification du PLH, vous savez que ce document réglementaire précise les objectifs de construction de logements et d'amélioration de l'habitat pour la commune, et qu'il doit respecter la législation en vigueur. Cette législation et la mandature ayant changé, il convient de le mettre à jour, et c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui. Ces modifications sont nécessaires car il y a des lois à prendre en compte, comme la loi Duflot de 2013 ou la loi ALUR de 2014, qui ont introduit des mesures importantes comme le passage à 25 % de logement social pour les communes (critère SRU), la mobilisation de foncier de l'Etat (à Paris, cela va permettre des constructions sur l'ensemble de l'Ile-de-France) ou l'encadrement des loyers.

Cette modification du PLH intervient aussi car elle doit être antérieure à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui fera l'objet d'une prochaine délibération au Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement : il faut que le PLU prenne en compte les nouveaux objectifs du PLH.

Il y a aussi les objectifs de la mandature : ce qui nous a rassemblé pendant les deux tours des élections municipales, c'est une ambition nouvelle pour le logement et une priorité claire donnée à la lutte contre la crise du logement à Paris. Le but est d'inscrire dans ce PLH l'objectif de 10 000 logements par an, dont 7000 à 7500 logements sociaux (4000 logements sociaux par an dans l'ancien PLH). Il fallait intégrer cette obligation législative des 25% mais aussi intégrer l'objectif des 30% d'ici 2030, qui était notre engagement politique de campagne.

Le premier objectif du PLH est de favoriser et de soutenir la construction de logements et particulièrement de logements sociaux. Des outils vont donc être mobilisés comme les outils fonciers avec de nouvelles mécaniques de réserves, ou la préemption dans le diffus. Parmi les objectifs, il y a aussi la transformation de bureaux en logements (200 000 m<sup>2</sup> sont mentionnés) et l'adaptation des constructions aux populations parisiennes, avec un objectif de rééquilibrage (davantage de logements sociaux dans les arrondissements déficitaires). Pour les arrondissements à plus de 25% de logements sociaux, des ouvertures seront faites sur le PLS et sur le logement intermédiaire avec de nouveaux principes de réserves afin de pouvoir construire de nouveaux logements intermédiaires.

L'un des objectifs de cette mandature pour l'ensemble du territoire parisien est de mettre en place la mixité sociale : même sur les plus petites opérations de construction à Paris, il faut qu'on possède les outils pour créer du logement social là où c'est nécessaire, ou du logement intermédiaire quand il y en a besoin.

L'amélioration de la qualité du parc de logements existant est un autre objectif. L'annonce a été faite d'un plan de lutte contre les passoires thermiques, soit un programme de rénovation sur 1000 immeubles sur Paris. Nous pourrions ainsi avoir une amélioration de la qualité de vie et développer la lutte contre la précarité énergétique dans des quartiers.

Autre objectif : inscrire toutes ces politiques parisiennes dans le cadre plus large des politiques de logement et d'hébergement à l'échelle de la métropole et de l'Ile-de-France. Il faut noter que, en ce qui concerne l'hébergement, les objectifs de constructions ont aussi été fortement augmentés (passant de 700 à 1200 places par an). Cela signifie que Paris prend déjà toute sa place dans la problématique de l'hébergement au niveau de l'Ile-de-France et on continuera de le faire en accentuant cette action à l'échelle de Paris.

Le 11<sup>ème</sup> est un arrondissement avec peu de logements sociaux : nous avons un taux de 12,1% en 2013 (329 logements). Mais la volonté politique donne des résultats : nous comptons 438 logements sociaux en 2014. Nous allons continuer à essayer d'augmenter le nombre de logements sociaux dans l'arrondissement grâce aux nouveaux outils. Cela passe par des opérations comme celle de Bréguet, de Ménilmontant ou de Charonne, mais aussi par la préemption dans le diffus ou plus globalement sur des immeubles. Par exemple, un immeuble de la rue Léon Frot a été récemment préempté et d'autres sont à l'étude actuellement. Tous les outils possibles sont mis en place.

Quand un bailleur effectue des opérations de type « Plan Climat », il obtient des subventions de la Ville, ce qui implique un conventionnement de son patrimoine. La semaine dernière, j'ai assisté à une présentation de travaux avec les locataires d'un immeuble d'Elogie qui était hors logement social. La bonne nouvelle est qu'à chaque fois qu'une de ces opérations se fait, la condition imposée par la Ville de Paris est son entrée dans le conventionnement. Le parc social augmente donc aussi par ce moyen.

Sur la question de la production, il est spécifié que la priorité sera donnée aux PLA-I et aux PLUS, et c'est une bonne nouvelle car cela correspond aux besoins de l'arrondissement.

La question de l'amélioration de l'habitat avait déjà été abordée lors de précédentes séances du Conseil d'arrondissement à travers le programme 2D2E à République. Il y a aussi une annonce importante dans le PLH qui concerne le « grand Belleville » et donc une partie de notre arrondissement : une étude va être menée en vue d'une opération d'amélioration de l'habitat, qui pourra peut-être s'inscrire dans le cadre de l'ANRU (*Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine*). Dans le cadre de mes permanences, je m'aperçois qu'il y en a encore trop d'habitats indignes dans le nord-est de l'arrondissement (boulevard de Belleville, secteur Couronnes/Ménilmontant). Il faudra donc que la Mairie et l'Etat prennent leurs responsabilités afin de lutter contre les derniers îlots d'habitats insalubres à Paris et dans notre arrondissement.

Pour conclure, je voudrais dire que tous ces éléments s'inscrivent dans une logique de mobilisation régionale, et saluer la mise en place d'un Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, avec l'Etat, la région et les collectivités franciliennes, qui aura pour but de rééquilibrer et territorialiser l'offre de logements, particulièrement de logements sociaux sur la région Ile-de-France. C'est encore l'occasion de souligner qu'il est regrettable, pendant cette crise du logement, que 8000 logements en Ile-de-France soient bloqués depuis mars 2014 par de nouvelles municipalités. Cela tient de la tartufferie lorsque Mme Valérie PECRESSE fait un spectacle avec ses maires reconstruteurs, quand nous savons où se situent ces logements bloqués (Clamart, Chelles,...). Si nous voulons lutter contre la crise du logement, la mobilisation de toutes les collectivités est nécessaire, et j'espère que ce sera le cas dans les années à venir. Merci.»

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette présentation claire et importante sur une des priorités de la mandature. M. David BELLIARD, M. Jacques LEFORT, M. Adrien TIBERTI et M. Jean-Christophe MKHAÏLOFF ont demandé à intervenir. »

**M. BELLIARD :** « Merci M. le Maire et merci pour cette présentation complète et exhaustive d'un texte qui présente beaucoup d'éléments positifs : la rénovation thermique des bâtiments, l'augmentation de la part de logements très sociaux pour les familles, une fiche spécifique sur l'encadrement des loyers et l'augmentation de la préemption dans le diffus. Nous nous félicitons de ces avancées par rapport au précédent texte.

Toutefois, trois points nous semblent problématiques et sont la raison de notre abstention au vote de ce texte :

- La typologie des logements sociaux : avec un objectif de 30 % de PLA-I, 40 % de PLU et 30 % de PLS, elle constitue pour nous un problème. Nous souhaitons, et nous l'avons formulé à plusieurs reprises, que la proportion de PLA-I passe à 50 %. Pour nous, c'est un critère essentiel pour que la politique menée du logement social réponde aux besoins réels

des Parisiens (75 % des demandeurs actuels répondent aux critères du PLA-I, aux logements très sociaux). Nous appuyons notre demande sur cette base afin que l'offre corresponde véritablement à la réalité de la demande sociale. Il s'agit finalement d'une demande d'efficacité de la politique que nous menons, qui resterait en adéquation avec les besoins si nous passions à 50 % de PLA-I.

- Le maintien de l'exonération du supplément de loyer de solidarité pour les logements sociaux dans les quartiers Politique de la Ville : cette exonération nous est incompréhensible car, même avec ce supplément, le parc social reste encore très avantageux par rapport au parc privé. En France, seuls 10 % des locataires du parc social ont un revenu qui dépasse les plafonds, et seulement 4 % payent un supplément de loyer. Il n'y a donc pas de risque de départs massifs du parc social de personnes qui seraient concernées par cette situation dans les quartiers en question. Si nous partageons l'idée de mixité sociale, nous pensons qu'il y a d'autres outils pour assurer cette mixité sociale, notamment pour aller aussi dans le sens d'un rééquilibrage des classes populaires dans les arrondissements dits riches.
- La transformation de bureaux vides en logements : le PLH acte au moins 200 000 m<sup>2</sup> de logements transformés, ce qui nous semble trop peu au regard des bureaux disponibles actuellement. Nous souhaitons aller plus loin en proposant prochainement au Conseil de Paris un amendement pour afficher un objectif de 500 000 m<sup>2</sup>, qui était notre objectif pendant la campagne électorale.

J'ajouterais une remarque plus générale : le texte ne fait pas mention du lien entre le choix des immeubles à rénover en priorité, notamment dans le parc social, et la situation des locataires. Il faudrait pouvoir identifier en priorité l'effort sur les immeubles les plus énergivores et sur les îlots de précarité énergétique. Je vous remercie. »

**M. LEFORT** : « Merci beaucoup pour cette présentation d'un projet important pour notre capitale. Il montre que vous vous saisissez du problème, mais nous avons le sentiment que soit vous le faites mal, soit vous le faites à la mauvaise échelle. D'un côté, on construit environ deux tiers de logements sociaux dans la capitale, et de l'autre, on réalise un tiers de logements libres à des prix qui ne sont accessibles qu'aux seuls très hauts revenus. Entre les deux, l'offre reste très déficitaire pour les classes moyennes. Nous sommes face à un problème important, et face à des solutions qui ne sont pas tellement à la hauteur.

Bien entendu, nous pourrions rentrer dans le détail de chacune de vos propositions ; on peut parler des offres de logement étudiant qui sont limitées (800 logements par an sont prévues jusqu'en 2016) ou des outils de rénovation thermique des logements qui ne sont pas assez ambitieux, mais je vais surtout revenir sur deux sujets : la préemption d'appartements (droit de préemption urbain renforcé) et le lien avec le Grand Paris.

La préemption d'appartements est un sujet sur lequel vous vous entêtez à vouloir mettre en place cette procédure qui va toucher 70 adresses dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement et qui va certainement conduire les classes moyennes qui y habitent à une double peine : d'une part, elles sont déjà très durablement pénalisées par la fiscalité qui s'abat sur elles à l'échelle nationale, et d'autre part, pour les personnes propriétaires, il y a un risque de dégradation de la valeur patrimoniale de leur immeuble du fait de cette immiscion de parc social au sein de leur propre immeuble. Je vous donne un exemple concret : un bailleur social, autour d'une table de copropriétaires, n'a pas du tout les mêmes réflexes ou envies de contribuer aux nécessaires investissements d'amélioration du patrimoine de façon à le valoriser. Nous savons que les bailleurs sociaux sont très contraints budgétairement ; ils n'ont pas les mêmes logiques en



termes de dépenses d'investissement et en termes de réactivité quant aux paiements de ces investissements. Les syndics seront très certainement hésitants quant à la prise en charge de ce type de copropriété. Nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait une dégradation de la valeur patrimoniale de ces bâtiments. Donc effectivement, la préemption dans le diffus est une double peine pour les classes moyennes, et c'est un point qui nous conduira, élus de la Droite et du Centre, à nous opposer à ce texte.

Je disais que vous preniez le problème à la mauvaise échelle ; à la fin de votre intervention, vous avez évoqué la mise en place du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, mais il est très faiblement mentionné dans le texte. Or nous savons bien que les problèmes doivent se régler à l'échelle du Grand Paris : des travailleurs ne peuvent pas se rendre en banlieue ou y habiter à cause de leurs horaires (ouvriers, boulangers-pâtisseries, personnels de résidence de personnes âgées, personnels de restauration ou de boîtes de nuit). Toutes ces personnes ont des problèmes de décorrélation de leurs horaires de travail avec celui des transports en commun. Un certain nombre d'équipements, d'administrations ou de personnes travaillant actuellement dans Paris pourraient travailler au bout des lignes de métro, qui sont de plus en plus rapides à rejoindre la capitale, ou sur les lignes à grande vitesse que prévoit de construire la société du Grand Paris. Ce point sur les solutions pour que les administrations, les équipements publics soient mieux harmonisés à l'échelle du Grand Paris, puisque c'est aussi là où se trouve la solution, n'est absolument pas traité dans ce texte.

Nous voyons bien que, sur les sujets de la préemption d'appartements et du Grand Paris, le texte apporte des solutions qui sont soit maladroites, soit à la mauvaise échelle. C'est la raison pour laquelle les élus de l'Union de la Droite et du Centre ne voteront pas ce texte. »

**M. TIBERTI :** « Je suis heureux de vous dire que le groupe communiste va faire le contrepoint de ce qui vient d'être dit, parce que la politique actuelle du logement à Paris est portée par un adjoint issu de nos rangs, et parce que nous avons beaucoup pesé dans la campagne municipale pour faire de cette question une priorité et mettre en avant des solutions, présentées par M. Bastien RECHER et portées par ce Plan Local de l'Habitat. De fait, ce PLH modifié porte l'engagement de construire plus de PLA-I. Il prévoit de construire plus de logements étudiant ; M. LEFORT a parlé de 800 logements, mais ce seront plutôt 1000 logements étudiant qui seront réalisés chaque année. Je vous rappelle qu'en 2001, il y avait au total 1950 logements étudiant dans Paris. Nous nous proposons donc de faire chaque année la moitié du parc total de logements étudiant existant en 2001 à Paris. Voyez donc d'où nous venons, et voyez où nous allons.

Sur la question des surloyers, nous nous sommes attachés à une mixité sociale la plus fine possible. Nous pensons qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait dans la même cage d'escalier des familles avec des difficultés sociales importantes et des familles d'enseignants, de fonctionnaires de police, qui permettent de construire, dans la réalité d'une cage d'escalier, dans la réalité de la vie des enfants qui se mêlent, la mixité sociale dont nous avons tant besoin pour détruire les murs que notre société érige par ailleurs entre les têtes des gens.

Je crois que nous partageons, toute la majorité, la même préoccupation sur la question des bureaux vides ; d'ailleurs le PLH prévoit plus de 200 000 m<sup>2</sup> de bureaux transformés. Je pense donc que nous arriverons à un accord au Conseil de Paris.

Vous avez encore évoqué les classes moyennes. Il faudrait que nous accordions d'ici 2020 sur une définition des classes moyennes. Au moins, nous pourrions nous intéresser à la définition

que propose la réglementation sur le logement social. Je rappelle qu'à l'heure actuelle 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social ; ils n'appartiennent donc pas aux classes moyennes telles que les définit M. LEFORT. Nous serons d'accord pour dire que ces 70 % de Parisiens qui peuvent accéder au logement social appartiennent au prolétariat. Il reste la question des classes moyennes. Selon M. LEFORT, elles appartiennent aux 30 % des plus riches, ou peut-être à la partie la moins riche de la partie la plus riche. M. LEFORT s'intéresse donc à la petite bourgeoisie. Cela tombe bien, car la municipalité, dans son grand souci de s'intéresser à tous les Parisiens, a prévu dans ce Plan Local de l'Habitat des dispositions pour favoriser, sans que cela lui coûte de l'argent, le logement intermédiaire, c'est-à-dire au-delà du logement social *stricto sensu*. La préoccupation de M. LEFORT pour la petite bourgeoisie est donc prise en compte par la municipalité.

Quant à la préemption d'appartements, M. LEFORT s'intéresse au patrimoine des familles qui en ont un, et s'inquiète que les bailleurs sociaux soient de mauvais copropriétaires. Mais il oublie que la conception du logement social a radicalement changé depuis que la Gauche gère la municipalité. Désormais, le logement social se veut à la pointe de ce qui se fait en matière de logement : les immeubles de logements sociaux, tels qu'ils sont produits ou rénovés, sont bien souvent des logements de très grande qualité. Les bailleurs sociaux construisent et rénovent le parc pour qu'il soit de la meilleure qualité possible. Je ne doute pas qu'en tant que copropriétaires, ils auront le même souci de faire en sorte que les Parisiens vivant dans les logements sociaux aient accès à un logement de très grande qualité, car c'est ce que nous leur devons. Les logements sociaux, tels qu'ils ont été construits dans les années 70-80-90, ont bien souvent présenté des défauts de conception majeurs qui leur donnent une très mauvaise image encore aujourd'hui. Mais fort heureusement, cette période est maintenant révolue grâce à l'action de la municipalité.

Vous avez raison, la question de l'échelle se pose : nous construisons énormément de logements sociaux dans Paris, et pourtant le nombre de demandeurs s'accroît. Pourquoi ? Peut-être parce qu'un certain nombre de collectivités, notamment dirigées par vos amis politiques, par la droite, refusent de construire du logement social. Pouvez-vous nous indiquer la proportion de logements sociaux à Neuilly-sur-Seine, à Versailles, à Saint-Germain-en-Laye, à Saint-Maur-des-Fossés, ces municipalités qui n'ont jamais eu la chance d'avoir des municipalités de gauche ? De ce point de vue, nous assumons notre politique, nous en sommes très fiers, et nous la voterons. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Je voudrais profiter de cette délibération pour saluer le travail et l'écoute du cabinet de M. Ian BROSSAT, notamment sur les propositions que le groupe Radical de Gauche – Centre et Indépendants a eu à lui faire en matière de « scoring » (évaluation des demandes de logement social, de répartition équilibrée entre PLA-I, PLUS et PLS, qui nous semble équilibrée), en matière d'accélération d'échanges d'appartement dans le parc social, de transformation de bureaux vides en logements. Nous sommes globalement très satisfaits par ce nouveau PLH. Nous aurons probablement un vœu à déposer en Conseil de Paris sur la rénovation thermique des copropriétés privées pour permettre des économies d'énergies, et des économies tout court pour les foyers les plus modestes.

Je voudrais dire que je suis à la fois d'accord avec M. Adrien TIBERTI et avec M. Jacques LEFORT. Nous, Radicaux de Gauche, sommes pour l'équilibre, notamment en matière d'habitat : il faut éviter de recréer aujourd'hui des ghettos de prolétaires ou des ghettos de bourgeois, si tant est que ces deux notions existent encore et veulent dire quelque chose aujourd'hui. Et comme le rappelait M. LEFORT, malgré toutes les bonnes dispositions

proposées par ce nouveau PLH de Paris, c'est effectivement à l'échelle métropolitaine du Grand Paris que nous réglerons ces problèmes. Nous, la municipalité parisienne, n'allons pas régler seuls l'immensité de la tâche qui se présente à nous. Il s'agit d'un problème de coordination de ce PLH avec les communes riveraines de Paris et les communes voisines qui seront peut-être un jour de nouveaux arrondissements de Paris, ce à quoi nous appelons d'ailleurs. Et il s'agit d'un problème de solidarité et de partage de ces orientations. Pour éviter de recréer des ghettos de riches ou des ghettos de pauvres ou de familles trop modestes, il faut que ces communes riveraines (Neuilly, Saint-Cloud, Levallois-Perret, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt,...) prennent une part de leurs responsabilités et de la charge d'accueillir, de créer une diversité de population pour laisser la possibilité d'habiter dans ce Grand Paris, même avec des revenus modestes, avec un urbanisme de qualité (il ne s'agit pas de refaire les mêmes erreurs commises dans les années 60-70). C'est à l'échelle du Grand Paris que nous relèverons ensemble les défis du logement de demain. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Ne vous en déplaise M. TIBERTI, M. LEFORT a l'intention que l'arrondissement soit un jour gouvernée par la Droite et le Centre ; on peut même aller jusqu'aux Radicaux Indépendants de M. MIKHAÏLOFF. Pour cela, il a bien l'intention d'aller chercher au-delà des 30 % de petits bourgeois qui peuvent habiter dans Paris et d'aller convaincre les autres habitants qui sont éligibles au parc social. Sachant que le plafond pour être éligible au parc social est de 8000 € de revenus mensuels pour un couple, M. TIBERTI, j'ai alors une grande révélation à vous faire : je suis un prolétaire. Et le prolétaire LEFORT a trois réflexions à vous soumettre.

Puisque vous proposiez de transformer des bureaux en logements, le prolétaire LEFORT avait proposé au dernier Conseil toute une gamme d'idées pour transformer massivement des bureaux en logements, en assouplissant les systèmes fiscaux et les systèmes législatifs, règlementaires qui bloquent actuellement ce système. Nous pourrions donc nous en inspirer, mais hélas, ce vœu a été rejeté par la majorité.

Le prolétaire LEFORT désire aussi répondre à votre question sur le pourcentage de logements sociaux dans un certain nombre de communes de droite. Je peux vous dire que dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, gouverné par l'UMP, il y a 30 % de logements sociaux.

S'il y a davantage de personnes éligibles au logement social alors que l'on construit de plus en plus de logements sociaux, c'est tout simplement parce que, à force de construire de manière disparate et d'avoir des critères de pourcentages qui sont uniquement cantonnés par arrondissement au lieu d'être réfléchis à l'échelle de Paris ou au-delà, il se crée un effet de rareté dans le parc privé, donc un effet d'augmentation des prix du parc privé et un effet de bascule dans le parc social de personnes qui seraient habituellement concernées par le parc privé.

Tels étaient les quelques éléments de réponse que je voulais vous apporter. Voyez, vous avez une cravate rouge et j'ai une cravate bleue, nous sommes dans une belle union républicaine de prolétaires. Je n'ai qu'un seul objectif en tant qu'élu, c'est que cette masse de prolétaires se hisse progressivement jusqu'à ces 8000 € de revenus mensuels pour un couple, et qu'ensemble nous nous levions pour devenir tous des petits bourgeois. »

**M. le Maire** : « Chacun a ses propres objectifs dans la vie. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER** : « Je ne ferai pas de remarque sur les cravates, même si la mienne est bleue... Je vais revenir sur quelques éléments rapportés par M. LEFORT. Vous avez évoqué le vœu de la transformation des bureaux en logements : je vais vous rappeler que le mécanisme que vous proposiez à l'époque contribuait à augmenter le nombre de bureaux dans les secteurs où il y en avait déjà trop et à empêcher la transformation là où les besoins en logements étaient les plus forts. La conversion nécessaire dans les arrondissements où les bureaux sont nombreux en deviendrait plus compliquée.

Je voudrais aussi revenir sur la question de la préemption dans le diffus, et sur vos propos sur la dégradation du patrimoine et sur les syndicats. Considérer que le patrimoine se dégrade et qu'un syndic pensera que la copropriété sera moins solvable avec l'arrivée d'un bailleur social, est une totale inexactitude. Ce qui pose réellement problème aux syndicats, et vous l'aviez sûrement évoqué, ce sont les copropriétaires individuels défaillants face aux charges. Mais quand un partenaire institutionnel comme des bailleurs, qui sont des personnes sérieuses, arrivent dans une copropriété, cela rassure le syndic et les copropriétaires car les problèmes de trésorerie que vous évoquez n'existent pas.

Je n'apprécie pas cette appréhension de l'arrivée de logements sociaux dans les parcs privés car nous voulons cette mixité. De plus, cette mixité ne se fait pas de n'importe quelle manière ; les bailleurs ont un vrai suivi par rapport à la copropriété. Je voudrais citer de nouveau l'action de la SNL dont les bénévoles et les membres de l'association assurent un véritable suivi social des populations logées dans le diffus. Vous seriez au contraire étonné de la manière dont ces arrivées sont accueillies au bout de quelques mois. Je maintiens donc qu'il s'agit d'un excellent outil, et je suis content que nous le développons à Paris et particulièrement dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Sur la question du Grand Paris, du nouveau Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et de notre manque d'ambition, vous devez savoir que la Métropole n'est pas encore constituée et que le projet métropolitain est en cours d'écriture ; le plan d'habitat et d'hébergement n'est même pas en cours d'élaboration. Il se fera lorsque les PLH auront été revus sur l'ensemble de la métropole. Il faut donc faire les choses dans l'ordre pour que tout fonctionne correctement, et cela intègre cette démarche. Le comité régional aura pour vocation de mettre en cohérence ces PLH, à l'échelle de l'Ile-de-France, et de simplement faire respecter la loi. Dès février, nous verrons les communes qui ne respectent pas la loi, et là le rappel sera très éclairant.

Votre remarque sur l'équilibre emploi/habitation et le lien avec la problématique des transports est vraie. Mais encore une fois je regrette que, et la vérité est toujours cruelle, votre groupe au Conseil Régional d'Ile-de-France ait voté contre le schéma directeur qui intégrait le réseau du Grand Paris, et qui mettait en cohérence l'offre de transports et la nécessité de densifier les transports déjà existants et ceux en construction. Le but est de limiter l'étalement urbain, de créer des bassins de vies et de permettre une plus grande cohérence entre toutes ces activités. Les discours tenus dans le Conseil sont une chose, la manière dont on assume ensuite les votes en est une autre, visiblement. »

**M. le Maire** : « Merci pour ces précisions. J'ai retrouvé le pourcentage de logement social dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement : selon l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), il était de 15,94% en 2014. Il est meilleur que dans le 11<sup>ème</sup> mais l'urbanisme est différent.

Je ne reviendrai pas sur le sujet de la préemption dans le diffus, mais je voudrais préciser que, pour que chacun ait conscience de la grande banalité de la situation, les bailleurs sociaux sont déjà largement présents dans de nombreuses copropriétés en diffus. Je reçois beaucoup de courriers ayant trait au logement chaque jour depuis mon élection, et aucun ne faisait état de problème lié au comportement d'un bailleur social dans une copropriété. Cette situation de préemption par des bailleurs sociaux est maintenant très banale et courante, et je pense que les Parisiens habitant dans les immeubles concernés n'ont pas de matière à s'inquiéter. La préemption existait avant même l'arrivée de la gauche à Paris.

M. David BELLIARD a parlé de la part des PLA-I. Je vous donne un chiffre qui me semble représenter les progrès que nous voulons porter dans ce nouveau PLH : il permettra la création sur 2014-2016 de 1000 PLA-I supplémentaires, par rapport aux anciennes dispositions en vigueur. J'ai bien entendu que vous souhaitiez aller encore plus loin, mais il s'agit quand même d'un chiffre qui nous semble substantiel.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe écologiste. Qui vote contre ? Les élus de l'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est donc voté à la majorité. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

### **2015 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris**

**M. le Maire :** « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF et M. Adrien TIBERTI vont co-rapporter la délibération. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Merci M. le Maire. Ce projet de délibération a pour objet de fixer le nombre de permanences juridiques des avocats de l'Ordre au Barreau de Paris en mairies d'arrondissement et le montant global de la subvention à l'échelle de Paris.

Ce dispositif, un héritage très positif de la mandature de M. Jacques CHIRAC, existe depuis 1977. Ces consultations ont lieu chaque semaine dans les vingt mairies d'arrondissement. En 2014, 1728 permanences ont permis à plus de 9 800 personnes de bénéficier des conseils juridiques gratuits d'un avocat au Barreau de Paris.

Les avocats intervenants, affectés par le Barreau de Paris, sont des avocats généralistes. Leur rôle est de conseiller les Parisiens, sur tout domaine juridique, afin que ceux-ci appréhendent au mieux les démarches à suivre en vue du règlement de leur situation. Le cas échéant, ils peuvent les orienter vers des permanences plus spécialisées (droit de la famille, droit des étrangers, droit du travail) au Palais de Justice ou dans des structures d'accès au droit, tels que les Points d'Accès au Droit ou les Maisons de Justice et du Droit. L'avocat dispense un conseil juridique mais ne peut faire d'accompagnement dans le cadre de ces permanences gratuites.

Les mairies d'arrondissement veillent à offrir les meilleures conditions logistiques pour le bon déroulement de ces permanences. Le service d'accueil de chaque mairie prend les rendez-vous et assure au quotidien les relations avec les avocats. Il a été prévu pour 2015 de reconduire le même nombre de permanences qu'en 2014. Pour 2015, l'Ordre des avocats au Barreau de Paris s'engage à assurer 1728 permanences réparties sur l'ensemble des mairies d'arrondissement.

Il vous est donc demandé d'autoriser la Maire de Paris à attribuer à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris une subvention de 296 750 €.

Dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, en 2014, 116 permanences ont eu lieu, 1009 rendez-vous ont été pris et 833 personnes se sont présentées. Je tiens aussi à votre disposition une enquête réalisée en 2013 par la Ville de Paris : ces permanences ont donné des taux de satisfaction très élevés.

La Mairie du 11<sup>ème</sup> a également conclu une convention avec le fond de dotation du Barreau de Paris, « Barreau de Paris Solidarité », pour qu'un avocat assure une permanence complémentaire, quatre fois par an, au sein de la Maison des Associations pour dispenser une aide juridique à des partenaires associatifs. Je vous remercie de votre attention. »

**M. TIBERTI** : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF a dit exactement tout ce que je voulais dire. »

**M. le Maire** : « Quel talent ! M. Pierre JAPHET souhaitait intervenir. »

**M. JAPHET** : « Merci M. le Maire. Cette aide juridique est un outil essentiel qui permet un accès universel au droit, et nous sommes très attachés à ce service. De ce fait, il nous semble indispensable d'avoir une évaluation qualitative systématique du service car un tel service peut se dégrader ou s'améliorer. Vous avez mentionné une enquête datant de 2013 ; il faudrait effectuer une évaluation systématique au travers d'un questionnaire de satisfaction remis aux usagers, plutôt qu'à travers des enquêtes ponctuelles. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Christian SAINT-ETIENNE. »

**M. SAINT-ETIENNE** : « Je voulais faire remarquer à M. TIBERTI que ce mécanisme d'aide pour les interventions devant les tribunaux a été mis en place par M. Jacques CHIRAC, qui avait lui-même construit des dizaines de milliers de logements sociaux à Paris. C'est par la transformation de ces logements PLI en catégorie rentrant dans la loi SRU que M. Bertrand DELANOË a pu atteindre les objectifs imposés par la loi. Or, M. TIBERTI sait peut-être que M. CHIRAC, à 18 ans, distribuait L'Humanité et c'est peut-être un exemple à suivre pour M. TIBERTI. »

**M. le Maire** : « Voilà, vous allez finir président de la République ! »

**M. TIBERTI** : « Je serai d'accord avec vous pour dire qu'il faut beaucoup plus de respect pour M. CHIRAC que pour M. SARKOZY. Je n'oublie pas que M. Jacques CHIRAC, en tant que Maire de Paris, a construit énormément de logements sociaux hors de Paris, dans des municipalités qui n'ont pas eu d'autre choix que de les accueillir (Champigny-sur-Marne, La

Courneuve). C'était une politique volontaire d'éviction des classes populaires de Paris en vue d'assurer sa réélection. »

**M. le Maire :** « Nous sommes en train de sortir du sujet de la délibération. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, je pense qu'il est possible d'accéder au souhait émis par M. Pierre JAPHET, de distribuer des formulaires d'évaluation, n'est-ce pas ? »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Effectivement, il s'agit d'un vœu déjà exaucé puisque le volet d'évaluation de ces conseils juridiques est l'une des conclusions de cette enquête de 2013. »

**M. le Maire :** « Ce souhait d'évaluation régulière, étant une convention parisienne, est à mettre à l'échelle de Paris. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **URBANISME**

### **2015 DU 30 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 82 à 84 boulevard Voltaire (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « La délibération n'ayant pas fait l'objet d'inscription, nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS**

**M. le Maire :** « Je tiens à souligner que l'opposition a souhaité nous informer qu'elle ne déposerait pas de vœu à ce Conseil d'arrondissement, étant donné les circonstances. Je les en remercie. Je comprends cette position et elle me semble éminemment respectable.

Nous avons à l'ordre du jour deux vœux : le premier est directement relié aux attentats ; le second vœu est relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme. L'inscription de ce vœu ne pouvait être retardée car l'avis du Conseil d'arrondissement doit être émis avant la prochaine séance.

Je vous propose de commencer par le vœu relatif au PLU afin de finir sur le vœu relatif à Charlie Hebdo.»

**V11201502 Vœu relatif à la modification du PLU**

**M. le Maire :** « J'ai évoqué un nouveau mode opératoire pour ce Conseil d'arrondissement, avec un dispositif d'inscription sur les délibérations. De même, il a été demandé que les vœux soient désormais rapportés en trois minutes maximum, en évitant de lire l'ensemble du contenu du vœu. Or cela va être difficile à appliquer dans ce cas, au vu de l'importance de ce vœu qui concerne de nombreux sujets et de nombreuses adresses. Mais M. BLOCHE, essayons d'avoir une présentation de synthèse en trois minutes, et nous aurons ensuite trois minutes d'intervention pour les orateurs. Merci. »

**M. BLOCHE :** « Merci M. le Maire. Nous sommes dans un exercice très classique. Comme vous le savez, une modification du Plan Local d'Urbanisme a été engagée. Nous le faisons assez régulièrement et nous avons d'ailleurs organisé en mairie avec M. le Maire une réunion publique à l'automne dernier pour présenter aux habitants cette modification du Plan Local d'Urbanisme. Il y aura bien sûr une enquête publique, avec un commissaire-enquêteur qui amènera chacune et chacun des habitants du 11<sup>ème</sup> arrondissement à pouvoir faire part de leurs observations et de leurs remarques. Nous sommes à un moment suffisamment en amont où nous avons estimé nécessaire que le Conseil d'arrondissement puisse exprimer à la Mairie de Paris un certain nombre de demandes, en espérant qu'elles seront prises en compte par le service de l'urbanisme chargé d'élaborer cette modification, et par l'adjoint qui la chapote.

Nous avons déjà travaillé sur des acquis, notamment un vœu qui avait été adopté en Conseil d'arrondissement sous la précédente mandature, vœu qui avait été élaboré par le conseiller de Paris délégué à l'urbanisme de l'époque, qui avait fait un remarquable travail que je tiens à saluer très chaleureusement. C'est à partir de ce travail que nous avons été amenés à élaborer des propositions. Ces propositions visent à poursuivre un certain nombre d'objectifs d'intérêt général et à marquer cette modification du PLU, en ce qui concerne le territoire du 11<sup>ème</sup> arrondissement, d'un certain nombre de demandes spécifiques par rapport aux réalités du 11<sup>ème</sup> et par rapport à l'histoire de notre arrondissement.

Si je vais directement au cœur du vœu, vous ne serez pas étonnés que nous commençons par des réserves pour le logement social (je ne reviendrai pas sur le précédent débat du PLH). Il y a encore des hôtels meublés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement qui sont du logement social de fait (et le 11<sup>ème</sup> arrondissement, tout comme l'Est parisien, est très marqué par cette existence ancienne d'hôtels meublés) ; nous souhaitons que ces hôtels ne deviennent pas des hôtels touristiques à 3 ou 4 étoiles, mais qu'ils puissent servir de réserves pour le logement social dans l'arrondissement, qui est actuellement à environ 12 % de logements sociaux.

Il y a naturellement des réserves pour espaces verts, pour l'arrondissement le plus dense de Paris, et c'est là où la recherche est sans doute la plus complexe, mais nous en avons deux.

Vous avez aussi des réserves qui sont liés aux déplacements et au stationnement ; des réserves pour des équipements publics d'intérêt général, culturel, et principalement de petite enfance. C'est logique car nous venons d'avoir une communication qui montre notre détermination à augmenter le nombre de places en crèche. Et puis parce que c'est l'histoire du 11<sup>ème</sup> arrondissement, un certain nombre de demandes très précises concernent à la fois des protections commerciales et des protections artisanales, car il s'agit de protéger de la pression immobilière des voies qui sont vouées à l'activité, et qui amènent à ce que le 11<sup>ème</sup> arrondissement garde cette caractéristique de mixité entre l'activité et l'habitat. Il y a déjà



beaucoup de voies qui sont protégées en ce sens ; il s'agit d'élargir certaines protections. Il y a des protections particulières sur lesquelles je ne reviens pas.

Nous avons souhaité être très volontaires et avoir un objectif ambitieux sur le stationnement des deux-roues motorisés car c'est un problème d'encombrement de l'espace public.

Vous ne serez pas non plus étonnés de voir une référence à la lutte contre la mono-activité, non seulement dans le secteur Popincourt, mais aussi dans le secteur de la rue de Lappe et le secteur de la rue Oberkampf/Jean-Pierre Timbaud, par rapport à la mono-activité des bars et des établissements de nuit.

La dernière proposition vise à inciter la Ville de Paris à la mise en œuvre d'une laverie collective au sein des nouvelles constructions de logements.

Ceci était la présentation du vœu. Ce vœu, s'il est adopté, est simplement l'affirmation par le Conseil d'arrondissement d'un certain nombre de demandes. Elles ne seront hélas sans doute pas toutes honorées, mais cela permet de marquer suffisamment en amont pour que la Direction de l'Urbanisme prenne en compte nos demandes. C'est un travail collectif dont je suis porteur, et je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont activement contribué. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Le PLU, c'est un peu la ville de demain, donc ce vœu est particulièrement important dans ce contexte de modification du PLU. Je souhaite préciser avant le débat qu'il s'agit d'une modification du PLU, et par définition, une modification porte sur moins d'éléments qu'une révision. Par ce vœu, nous indiquons les adresses sur lesquelles nous souhaitons des évolutions, mais il n'est pas forcément acquis que toutes les adresses seront intégrées dès la prochaine modification. Cette différence entre une révision et une modification est une précision qui me semble importante. Toutes ces adresses seront passées au crible par la Direction de l'Urbanisme, qui fera le tri entre ce qui peut rentrer dans une modification et ce qui devra attendre une révision.

Le débat est ouvert, qui souhaite prendre la parole ? Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Mme Joëlle MOREL et M. Adrien TIBERTI. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND :** « Nous sommes un peu ennuyés sur ce vœu. Nous sommes d'accord avec les éléments sur la plupart des points, sur les espaces verts, l'artisanat, l'espace public, la construction de locaux, les secteurs de mono-activité. En revanche, concernant le logement, nous avons déjà exprimé notre position.

Dans les conditions dans lesquelles est présenté ce vœu, nous nous abstenons lors de son vote, sauf si, et nous vous en faisons la proposition :

- le vote est dissocié sur les différents points du vœu, nous permettant de voter la plupart des points et de nous abstenir sur la partie du logement, ou
- un considérant est ajouté sur la partie du logement, qui serait relatif à l'importance de répondre à la demande des classes moyennes avec une part de PLI comprise dans les réserves ciblées.»

**M. MIKHAÏLOFF :** « Ce vœu traduit de manière très positive un certain nombre d'orientations de notre politique municipale à l'échelle du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il est placé sous la valeur de la diversité :

- diversité de l'habitat, en matière sociologique, historique, urbanistique ;
- diversité des usages de l'espace public, entre les transports propres, les transports en deux-roues motorisés ;
- diversité des activités, avec la lutte contre les mono-activités, pour le maintien de l'artisanat et pour une forme de diversité commerciale. La diversité du commerce participe directement à la qualité d'une ville.

J'ai simplement un petit regret : je pense que Paris a un peu de retard par rapport à bien des métropoles françaises, de droite comme de gauche, et à des métropoles étrangères en matière de marche et d'espaces piétons, grands oubliés du plan. Il y a une grande appétence de nos concitoyens pour des espaces à priorité piétonne. Nous le voyons sur la Place de la République ; on disait encore que la place nécessitait un nettoyage beaucoup plus fréquent parce qu'elle est justement beaucoup plus fréquentée depuis qu'elle n'est plus un giratoire autoroutier. Il y a vraiment une demande d'aménagement des quartiers, débarrassés des flux automobiles. Cela a été fait à Bordeaux, à Lyon, à Lille, à Strasbourg, et à Copenhague, à Stockholm, dans des villes en Suisse, Belgique ou Pays-Bas. Il est vrai que depuis Jacques Chirac et le fameux aménagement du 2<sup>ème</sup> arrondissement, il n'y a plus eu à Paris de grand aménagement de quartier à cette échelle. On se contente aujourd'hui d'aménager ponctuellement, de faciliter les circulations d'une rue à une autre. Tout cela manque un peu de souffle et d'ambition en matière de marche et d'espace piéton, et c'est mon seul bémol. »

**Mme MOREL** : « Ce vœu a été co-construit et le groupe écologiste s'en réjouit. Je souhaite particulièrement intervenir sur l'un des derniers points, la création de laveries collectives au sein des nouvelles constructions. Ce point a été formulé par le groupe écologiste et a été retenu, et je m'en réjouis.

En tant qu'élue aux espaces verts, je déplore évidemment le manque d'espaces verts dans le 11<sup>ème</sup>. On voit bien que les réserves pour les espaces verts sont assez réduites, elles sont seulement au nombre de deux. Je souhaite insister sur la l'existence de la liaison piétonne dans le passage Courtois pour rejoindre le square Colbert. Il y a un vrai travail à mener pour agrandir ce square grâce à cette liaison piétonne.

La seule possibilité est peut-être l'agrandissement des squares existants en repoussant un peu les grilles. Je pense particulièrement au square Titon, avec des possibilités d'agrandissement, ou de prolongement à l'angle cité de l'Ameublement/rue Cesselin ; au square Jean Aicard où l'on pourrait récupérer le terrain de pétanque et faire en sorte que les trois parcelles communiquent plus facilement, ou élargir car nous n'avons peut-être plus besoin d'avoir deux voies de circulation autour de ce petit square.

Notre objectif est la végétalisation de l'espace public, et pourquoi ne pas penser la création de rue/jardin (la suppression de trottoir au profit d'un espace unique recouvert de pavés enherbés et l'interdiction de stationnement), ou la suppression de places de parking en espaces de convivialité et installation de verdure, ou la transformation des places de parking en espaces végétalisés dans les cours d'immeubles des bailleurs sociaux et des copropriétés. Pour plus de vert dans l'arrondissement, soyons plus innovants et soyons créatifs ensemble. »

**M. TIBERTI** : « Je voudrais aussi, comme Mme Joëlle MOREL, souligner la qualité et la sérénité du travail collectif mené par la majorité pour construire tous ensemble ce texte. Je souhaite aussi saluer la réussite de notre travail puisque nous arrivons à 40 adresses pour le logement social. Cette observation est récurrente : il s'agit de l'arrondissement le plus dense, le

plus construit, donc il est très difficile d'y faire du logement social. Nous prenons acte pour l'avenir, les réserves se réalisent parfois très tard, quelles qu'elles soient, pour du logement social ou des espaces verts.

Après avoir rendu hommage à M. Jacques CHIRAC, peut-être faut-il rendre hommage à la municipalité de M. Alain DEVAQUET qui n'a pas eu pour seule qualité de permettre à toute une partie de la jeunesse française de se politiser dans les années 80. Il a eu aussi le mérite de réserver les espaces qui formeront bientôt le jardin Truillot. Nous faisons un travail de même nature et de même ampleur. Peut-être que ces réserves ne se réaliseront que dans 20 ou 30 ans, peut-être que les majorités politiques et les équilibres au sein de la majorité actuelle auront changé, mais toujours est-il que nous faisons de la politique de long terme et c'est tout à notre honneur. »

**M. le Maire** : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M. Patrick BLOCHE va répondre. »

**M. BLOCHE** : « Si je comprends bien, ce que nous retiendrons du débat de ce soir est ce que M. Jacques CHIRAC a voulu, la gauche l'a fait ? A Paris tout du moins.

Vous avez fait référence au travail collectif et je remercie tous les élus qui y ont participé. Je tiens à préciser aux élus de l'opposition que je n'ai associé à ce travail que les élus avec une délégation ayant un rapport direct avec la modification du PLU ; tous les élus de la majorité municipale n'ont pas été directement engagés dans ce travail. Il n'y a pas de discrimination entre la majorité et l'opposition.

Mme Aurore MOUYSSET, j'ai entendu votre observation. Si je puis me permettre, par rapport au débat et aux controverses que nous avons sur le logement social, là où je pense que nous avons un désaccord, c'est sur la répartition entre les différentes catégories, et moins sur le fait de réserver telle ou telle adresse pour du logement social. Je dirais que l'on a maintenant moins de désaccord quand on parle de réserve pour des logements sociaux, qu'ultérieurement lorsqu'il y aura une répartition entre catégories et que vous pourrez considérer qu'on privilégie telle ou telle catégorie là où vous auriez voulu qu'il y ait un équilibre favorable à telle autre catégorie. Si je dis cela, c'est parce que je considère que, sans renier ce que vous dites, au-delà de nos désaccords, ce vœu ne peut pas vous poser de problème de ce point de vue, puisqu'il s'agit simplement de prendre date sur des adresses, des hôtels meublés, des garages (sur la très bonne suggestion de M. Adrien TIBERTI), en évitant qu'elles ne nous échappent, car c'est vraiment là où il est possible de faire du logement social dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Vous l'avez compris, et après consultation avec le Maire, nous ne souhaitons pas dissocier les éléments de ce vœu.

Pour répondre à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, il n'y a pas d'oubli concernant la piétonisation de voies. Seulement, ce n'est pas une prescription du Plan Local d'Urbanisme ; elle figure dans le PDP, le Plan de Déplacements de Paris, autre document réglementaire. Ce n'est pas un oubli mais si on ne l'évoque pas, c'est parce que ces piétonisations n'ont pas à y figurer et feront partie d'un autre débat.

Mme Joëlle MOREL, évoquant son objectif principal dans la vie, la végétalisation de l'espace public dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, a très bien compris à travers nos échanges par exemple que sur un projet modeste de végétalisation, comme la pointe se trouvant à l'angle de la rue Léon Frot et du boulevard Voltaire, nous aurions pu inscrire dans ce document la végétalisation

du lieu, mais qu'elle ne fait pas partie des prescriptions que l'on marque dans un Plan Local d'Urbanisme. Le jour où nous souhaiterons végétaliser l'espace, nous pourrons le végétaliser sans que cela soit indiqué dans le PLU.

Je remercie aussi M. Adrien TIBERTI de son intervention, rappelant le caractère collectif de notre travail. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Nous sommes engagés dans cette procédure de modification du PLU ; il s'agit ici d'une étape dans laquelle nous exprimons nos souhaits pour l'arrondissement. Elle sera suivie d'une enquête publique, et donc de la concertation et des réunions publiques d'ici la fin de l'année, qui marquera la fin et l'adoption du PLU modifié par le Conseil de Paris.

Nous allons passer au vote du vœu tel qu'il suit :

« Considérant qu'une modification du PLU est engagée ;

Considérant que le PLU est un document qui doit prendre en compte les évolutions sociales, économiques et urbaines de Paris ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement est l'arrondissement le plus dense de Paris avec 40 627 habitants au km<sup>2</sup>, comprenant un quartier « Politique de la Ville » qui correspond à la partie la plus dense de l'arrondissement ;

**A propos du logement :**

Considérant que le nombre d'opportunités foncières est très faible et que l'ajout de réserves de logement social est un outil essentiel pour créer du logement social dans l'arrondissement ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement ne compte que 12 % de logements sociaux et connaît un très fort déséquilibre entre le pourcentage de logements sociaux et le nombre de demandeurs de logement social ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement doit s'adapter à la diversité des besoins présents sur son territoire en proposant une part de grands logements familiaux et en produisant des logements adaptés aux revenus de plus de 90 % des demandeurs de logements sociaux dans l'arrondissement ;

**A propos des espaces verts :**

Considérant que le 11<sup>e</sup> est déficitaire en espaces verts – 0,6m<sup>2</sup> par habitant, et que la majorité des jardins existants sont de petite superficie alors que les habitants expriment très souvent un besoin de pouvoir bénéficier d'espace de nature, de repos et de détente ;

Considérant que la végétalisation participe au développement de la biodiversité en ville et à la lutte contre le réchauffement climatique ;

**A propos de l'artisanat :**

Considérant que les activités artisanales ont toujours été présentes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant l'historique de la parcelle du 38-40 rue Saint Maur et l'émergence d'un projet culturel ambitieux d'un musée numérique, soutenu par la municipalité du 11<sup>ème</sup> arrondissement, qui permettra de mettre en valeur le patrimoine industriel à cette adresse ;

Considérant que le marché immobilier évolue, qu'il n'est pas favorable à l'économie artisanale et qu'il est donc de plus en plus difficile pour un artisan de maintenir son activité dans Paris ou de s'y installer ;

Considérant qu'il est essentiel de conserver une mixité importante entre les activités (commerciales et artisanales), l'emploi et l'habitat ;

Considérant que, par le biais des autorisations d'urbanisme, le constat de la perte de locaux d'artisanat pour des transformations en bureaux ou habitations est avéré dans de nombreux locaux ne bénéficiant pas de protection particulière ;

**A propos de l'espace public, des déplacements et stationnements :**

Considérant que certains bâtiments non alignés créent des difficultés de sécurité des piétons car l'espace dédié au cheminement des piétons est alors réduit et rend parfois impossible la circulation des personnes à mobilité réduite ou des poussettes ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme ne prévoit que 2% de la surface totale du parc de stationnement, dans les constructions à usage d'habitation, avec un minimum de 5 m<sup>2</sup>, au stationnement des deux-roues motorisés ;

Considérant que la part modale dans le trafic parisien des deux-roues motorisés est passée de 10% en 2001 à 17% en 2011 et que la part des voitures particulières (taux de motorisation des ménages) est passée de 69,5% en 2001 à 57% en 2009 ;

Considérant que les procès verbaux pour le stationnement des deux-roues motorisés sur trottoir est l'infraction la plus relevée à l'encontre des deux-roues motorisés ; 150 142 procès verbaux ont été rédigés en 2013, 129% de plus qu'en 2009 ;

Considérant que l'espace public du 11<sup>e</sup>, au regard de cette caractéristique de densité, est très contraint, que 8% des actifs occupés du 11<sup>e</sup> vont au travail en deux-roues contre 7% des actifs à Paris, 4% des actifs en Ile-de-France et en France métropolitaine ;

Considérant la politique ambitieuse de la Municipalité en matière de déplacements cyclables avec notamment l'objectif de porter la part modale du vélo à 15% d'ici 2020 ;

Considérant que les dispositions de l'ordonnance du 3 octobre 2013 relative au développement de la construction de logement dans le cadre de la loi ALUR, permettent de déroger en tout ou partie, sous réserve du strict respect de conditions définies par le texte, à la prescription tirée de l'article UG 12 concernant les obligations de création de places de stationnement automobiles en sous-sol dans les constructions neuves ;

Considérant que cette dérogation peut s'appliquer lorsque le projet de construction de logements est situé à moins de 500 mètres d'une gare ou d'une station de transport public guidé

ou de transport collectif en site propre, en tenant compte de la qualité de la desserte, de la densité urbaine ou des besoins propres au projet au regard des capacités de stationnement existantes à proximité ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement est très bien desservi en transports en commun et qu'il existe un nombre important de places de stationnement vacantes en sous-sol, notamment au sein des parkings des bailleurs sociaux ;

**A propos des locaux communs dans les nouvelles constructions :**

Considérant que la mise en œuvre de laveries communes au sein des nouveaux immeubles représente une innovation, s'inscrit dans un mouvement global d'économie du partage, d'économie de fonctionnalité, de consommation responsable et collaborative, correspondant à des objectifs de développement durable ;

**A propos des secteurs de mono-activité :**

Considérant les futurs décrets d'application de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises dite « Pinel » qui permettront de distinguer les catégories de commerces dans les documents d'urbanisme ;

Considérant les problèmes de sécurité publique et de nuisances liées à la mono-activité croissante des bars et établissements de nuit dans le secteur de la rue de Lappe et le secteur de la rue Oberkampf/Jean-Pierre Timbaud ;

Considérant, le vœu porté par le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement concernant la demande de création d'une mission Vital Quartier 3 dans le secteur de la rue Oberkampf/Jean-Pierre Timbaud et la poursuite de la mission Vital Quartier dans le secteur Popincourt ;

Sur le rapport de Monsieur Patrick BLOCHE,

Sur proposition de Monsieur le Maire François VAUGLIN, Monsieur Luc LEBON, Monsieur Adrien TIBERTI, Madame Joëlle MOREL, Monsieur Pierre JAPHET, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF et de l'ensemble des élus de la majorité,

Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que dans le cadre de cette modification du PLU, les propositions de modifications du règlement et d'ajouts de réserves suivantes puissent être étudiées :

– **des réserves de logement social :**

- 181 rue de la Roquette – 23 Boulevard de Ménilmontant : réserve 100% logement social
- 64-66 rue Léon Frot : réserve 100% logement social
- 65-67 rue Léon Frot : réserve 100% logement social et réserve pour équipement public
- 18 rue des Bluets : réserve 100% logement social
- 28 rue de la Folie Regnault : réserve 100% logement social
- 12 rue Candie : réserve 100% logement social
- 4 Cité Industrielle : réserve 100% logement social
- 79 rue de Charonne : réserve 25% logement social
- 89 rue de Charonne : réserve 25% logement social

- 6 rue Richard Lenoir : réserve 100% logement social
- 12 rue de l'asile Popincourt : réserve 100% logement social
- 18 rue de l'asile Popincourt : réserve 25% logement social
- 6 rue Rauch : réserve 100% logement social
- 3 avenue des Bouvines : réserve 25% logement social
- 91-93 rue Jean-Pierre Timbaud : réserve 100% logement social
- 91 bis rue Jean-Pierre Timbaud : réserve 100% logement social
- 56 avenue Parmentier : réserve 100% logement social
- 18-20 rue de la Forge Royale : réserve 100% logement social
- 195 rue du Faubourg Saint-Antoine (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 73 rue du Faubourg Saint-Antoine (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 117 rue du Faubourg Saint-Antoine (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 219 rue du Faubourg Saint-Antoine (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 113 boulevard de Ménilmontant (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 31 rue Richard Lenoir (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 33 rue Richard Lenoir (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 35 rue Richard Lenoir (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 6 impasse Truillot (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 1 rue Jacquard (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 57 rue Saint-Sébastien (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 12 rue Gambey (hôtel meublé) : réserve 100% logement social
- 5 impasse des Trois Sœurs : réserve 25 % logement social et équipement petite enfance
- 56-60 avenue de la République (garage): réserve 100% logement social
- 3 à 7 rue Emile Lepeu (garage) : réserve 100% logement social
- 100 rue Amelot (garage): réserve 100% logement social
- 7 villa du Clos de Malevart (garage) : réserve 100% logement social
- 62 avenue de la République (garage): réserve 100% logement social
- 131 rue de Montreuil: réserve 100% logement social
- 61 rue Servan: réserve 100% logement social
- 11 rue Plichon (garages privés) : réserve 100% logement social

– **des réserves pour espaces verts :**

- Esplanade Renée Lebas : entre les squares Nordling et Majorelle
- 75 rue de la Fontaine au Roi (sur la partie actuellement occupée par un parking en plein air)

– **une réserve de voirie :**

Rue Carrière Mainguet - 54/56 rue Léon Frot

– **une servitude d'alignement :**

Rue Edouard Lockroy

– **une liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier :**

Passage Courtois, liaison avec le square Colbert

– **un passage piétonnier sous porche à conserver :**

41 rue Richard Lenoir

- **des réserves pour équipement :**
  - 14, avenue Parmentier : équipement culturel
  - 2 rue Crespin Dugast / 148, rue Oberkampf : modification de la réserve pour une réserve pour équipement (sans précision sur le type d'équipement)
  - 21 rue des Trois Borne : équipement petite enfance
  - 22 Cité Dupont : équipement petite enfance
  - 5 impasse des Trois Sœurs : équipement petite enfance (et réserve 25 % logement social)
  
- **retirer du périmètre de localisation la parcelle du 38-40 rue Saint Maur.**
  
- **des protections commerciales :**
  - Rue du Chemin Vert (portion comprise entre la rue Popincourt et le boulevard Richard Lenoir)
  - Rue Breguet (entre les rues Froment et Popincourt)
  - Rue Keller
  - Rue Richard Lenoir
  - Rue des Taillandiers
  - Rue de la Roquette (portion comprise entre la place Léon Blum et la rue de la Folie Regnault) ;
  - Avenue Philippe Auguste (portion comprise entre les rue de Montreuil et Charonne)
  
- **des protections artisanales :**
  - Cité de la Roquette
  - Rue de la Forge Royale
  - Cité Durmar,
  - Rue Mont-Louis / impasse Mont Louis / impasse Lamier,
  - Rue Jules Vallès,
  - Cité de l'ameublement
  
- **protections diverses :**
  - passage Lhomme : espace libre protégé
  - Cité du Couvent : bâtiment à signaler
  - 10 rue Mercœur : protection de la façade (élément particulier protégé)
  - 163 rue Saint-Maur : protection du bâtiment ou de la façade (élément particulier protégé)
  - 5 impasse Piver : protection de la structure (ancienne usine Spring Court – élément particulier protégé)

– **deux-roues :**

Que dans un objectif de désencombrement et de sécurisation de l'espace public, la part réglementaire prévue pour le stationnement deux roues-motorisés, les vélos et les tricycles dans les constructions neuves puisse être réévaluée dans le sens d'une meilleure répartition, plus conforme aux usages actuels ;

Que dans un objectif de diminution de la part modale des véhicules particuliers motorisés, l'article UG 12 du PLU concernant les obligations de création de stationnement de véhicules en sous-sol puisse évoluer dans le sens des dispositifs prévus par la loi ALUR, permettant ainsi



de déroger en tout ou partie aux obligations de création d'aires de stationnement pour les projets de constructions neuves, sous réserve du strict respect de conditions.

- **mono-activité des commerces dans le secteur Popincourt, et mono-activités des bars et établissements de nuit dans le secteur de la rue de Lappe et le secteur de la rue Oberkampf/Jean-Pierre Timbaud :**

Que l'opération Vital Quartier continue d'être déployée dans le secteur Popincourt ;

Qu'en accord avec les décrets de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, un dispositif réglementaire puisse émerger afin de favoriser une diversité commerciale dans ces quartiers.

- **incitation à la création de laveries collectives :**

Que la ville puisse inciter à la mise en œuvre de laveries collectives au sein des nouvelles constructions de logements. »

Qui s'abstient ? L'opposition. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ce vœu ? La majorité. Le vœu est adopté. »

### **Le vœu est adopté à l'unanimité.**

#### **V11201501 Vœu relatif aux attentats du 7 janvier 2015 dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « Ce dernier vœu fait suite aux attentats des 7, 8 et 9 janvier. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de témoigner notre solidarité envers les victimes et leurs proches, et de défendre la liberté. Nous avons tous en tête le formidable message d'espoir que la marche du 11 janvier a constitué. Cette mobilisation extraordinaire de nos concitoyens, particulièrement dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, entre République et Nation, a vu des cortèges de manifestants venus en nombre historique pour témoigner de leur soutien, de leur solidarité et de leur émotion. Des manifestations se déroulaient aux balcons pour ceux qui ne pouvaient descendre dans la rue, des drapeaux tricolores étaient créés avec les moyens du bord.

Je voudrais que la date du 13 janvier soit aussi dans la mémoire collective du 11<sup>ème</sup> arrondissement : nous avons organisé une réunion publique dans le gymnase du quartier des locaux de Charlie Hebdo. La salle était remplie, beaucoup de personnes étaient debout, mais les gens ont pu s'exprimer. Il y avait un besoin très fort de se retrouver ensemble. Il y a eu beaucoup d'émotion, particulièrement lorsque les enfants ont pris la parole. Il y a eu un autre moment très fort lorsque les habitants se sont levés et ont exprimé leur désir de se retrouver entre eux, d'échanger sur le devenir du quartier, de construire des projets ensemble, de se rassembler pour bâtir ce quartier qu'ils aiment tant. Cela constitue aussi un véritable message d'espoir.

Des personnes ont émis le souhait qu'un geste mémoriel soit fait dans le quartier. C'est l'objet du vœu qui vous est proposé, dans la logique d'une tribune co-signée par l'ensemble des élus

du Conseil d'arrondissement, que vous découvrirez dans le prochain journal de la municipalité. Ce vœu vise à faire en sorte qu'un geste soit fait dans ce quartier. Il vise plus spécifiquement les douze victimes tombées dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, mais toutes nos expressions s'adressent évidemment aux 17 victimes. Si nous pensons plus particulièrement aux 12 victimes, c'est dans l'intention d'ériger une ou plusieurs plaques sur les lieux où les victimes sont tombées. Par ailleurs, une réflexion a lieu au niveau parisien ; la Maire de Paris fera des propositions au prochain Conseil de Paris pour un geste mémoriel en direction de l'ensemble des 17 victimes.

Je vais donner la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour nous donner lecture ce court vœu.  
M. Christian SAINT-ETIENNE souhaite prendre la parole. »

**M. SAINT-ETIENNE** : « Compte tenu de la nature du vœu, je voulais proposer qu'une minute de silence soit faite après la lecture du vœu par Mme DEBIEUVRE. »

**M. le Maire** : « Cette proposition me semble la bienvenue. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement, uni face aux évènements tragiques qui viennent de se dérouler en France, et notamment l'attentat barbare perpétré par des terroristes djihadistes contre le siège du journal Charlie Hebdo, rue Nicolas Appert, en plein cœur du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, émet le vœu que la Ville de Paris honore et perpétue la mémoire des 12 victimes de l'attentat du 7 janvier 2015, rue Nicolas Appert ou plus largement dans le quartier. »

**M. le Maire** : « Merci. Nous allons donc observer une minute de silence. »

« Je vous remercie. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ce vœu ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire** : « L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée. »

**A 21h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**